

ACTION URGENTE

PUBLIC

Index AI : MDE 13/056/2007 – ÉFAI
18 mai 2007

Informations complémentaires sur l'AU 246/06 (MDE 13/128/2006, 28 novembre 2006) et sa mise à jour (MDE 13/101/2006, 12 septembre 2006) – Craintes pour la sécurité / Procès inique / Prisonnier d'opinion présumé

IRAN **Reza Abbasi (h), défenseur des droits humains**

Le défenseur des droits humains Reza Abbasi a été libéré le 16 mai, soit un mois avant la fin de sa peine d'emprisonnement.

Reza Abbasi est l'un des membres fondateurs de l'ASMEK (Association de défense des prisonniers politiques azerbaïdjanais), qui mène des actions en faveur de la démocratie et des droits humains, et de la Sazman-e Danesh Amukhtegan-e Iran-e Eslami [Advar-e Tahkim-e Vahdat] (Association des anciens élèves d'Iran).

Dans un entretien accordé le jour de sa libération au journaliste et blogueur Haq, Reza Abbasi a déclaré que les autorités de la prison lui avaient demandé la veille d'« exiger » sa liberté, ce qu'il a refusé de faire. Le 16 mai, il a été convoqué hors de sa cellule et informé de son prochain transfert vers un autre établissement pénitentiaire. On lui a également indiqué qu'il pourrait au préalable rencontrer sa famille. Le véhicule de la prison l'a ensuite conduit chez lui, où il a été relâché sans la moindre explication. Reza Abbasi ne devait pas être libéré avant le 22 juin.

Ce défenseur des droits humains avait été condamné à la mi-octobre 2006 à une année d'emprisonnement : six mois pour « *offense au Dirigeant de la République islamique d'Iran* » et six autres pour « *propagande contre le système* ». Il était détenu à la prison centrale de Zenjan depuis son arrestation, le 27 juin 2006. Amnesty International pense que Reza Abbasi était détenu uniquement en raison de ses activités pacifiques en faveur de la communauté azérie d'Iran, et le considérait comme un prisonnier d'opinion.

Dans une lettre à Amnesty International, un collègue de Reza Abbasi a déclaré : « *Nous sommes tout à fait conscients de l'efficacité de vos appels, qui ont fait augmenter la pression dans cette affaire, et vous sommes très reconnaissants.* »

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*